



ASBL Grupo Origens Da Capoeira - Rue Guillaume Stocq 50 - 1050 Ixelles (Bruxelles – Belgique)

N° d'entreprise : 0553.717.273 - origensdacapoeira@live.be - BE86 0688 9258 6650

Administration :

President : Mestre Temporal

Secrétaire : Professora Pimentinha

Trésorier : Instrutor Costeleta

Règlement d'ordre intérieur (R.O.I) – section infantile

1) INSCRIPTIONS/ADMISSION AUX COURS

- **Inscriptions/cotisations :**
- Les inscriptions pour les enfants se font via le formulaire online sur le site www.grupoorigensdacapoeira.com.
- L'inscription doit être réalisée par le parent/tuteur légal. L'inscription est valable à la réception du premier versement (acompte ou totalité) de la cotisation annuelle. Les cours ne sont accessibles qu'aux enfants en ordre de paiement.
- Le montant de la cotisation peut différer selon les lieux d'entraînement. La cotisation annuelle est forfaitaire. Elle comprend les cours hebdomadaires, l'assurance, la participation à l'événement de fin d'année (batizado). Des prix préférentiels pour les fratries sont applicables (voir formulaire). La cotisation peut être payée en deux fois, premier paiement avant le 30 septembre, deuxième paiement avant le 31 janvier. Tout retard de paiement sera majoré de 15 euros.
- En cas de non-participation aux cours ou à l'événement, aucun remboursement ne peut être attendu.
- Selon les lieux d'entraînement, certains horaires peuvent différer (notamment lors des weekends de commencement ou de fin des vacances scolaires – vacances scolaires que nous suivons selon le calendrier des écoles francophones). Aucun cours n'est dispensé durant les périodes de vacances, ni lors des jours fériés légaux.

- Les cours pour enfants sont dispensés dans différents lieux d'entraînements, à des horaires spécifiques pour chaque tranche d'âge.
Les formulaires d'inscription sont bien détaillés et correspondent aux lieux et aux groupes suivants :
Les tout-petits 3-5 ans (Ixelles)
Les moyens 6-10 ans (Ixelles, Schaerbeek ou Tubize)
Les ados 10+ (Ixelles, Schaerbeek, Tubize ou Neder-Over-Heembeek)
Les avancés à partir de la graduation écru-orange ou sous recommandation du professeur (Ixelles)
L'atelier pour la pratique de la capoeira et du jiu-jitsu (Ixelles)
- **Condition physique :**
- Le(a) capoeiriste, les parents ou le tuteur légal confirme(nt) que le(a) capoeiriste a la condition physique nécessaire lui permettant d'accéder aux cours de capoeira et de pratiquer un sport de façon régulière, la visite médicale est de la responsabilité du (de la) capoeiriste, des parents ou du tuteur légal.
- **Intervention mutuelle :**
- Toute attestation mutuelle doit être envoyée à l'asbl GODC, rue Guillaume Stocq 50 à 1050 Ixelles, dûment complétée et accompagnée d'une enveloppe pré-timbrée pour le renvoi. L'adresse du destinataire peut être celle de votre mutuelle. L'attestation ne sera remise qu'aux membres en ordre de cotisation et d'assurance.
- **Remboursement :**
- Sauf en cas de blessure ou d'incapacité survenue au cours de capoeira, ou de manquement (arrêt d'activité, fermeture inopinée) de notre part, aucun remboursement de cotisation ne pourra être effectué. Le cas échéant, la cotisation ne pourra être remboursée que de moitié.

2) ASSURANCE

- L'assurance est comprise dans la cotisation annuelle

3) CHOIX DES COURS

- les cours « caxixis » sont accessibles aux 3-5 ans.
- les cours « cornichons » sont accessibles aux 6-10 ans.
- les cours « ados » sont accessibles aux 10-18 ans
- les cours « avancés et ados » sont accessibles aux élèves ayant au moins atteint la graduation écru-orange, ou sur recommandation spécifique de leur professeur.

4) DEROULEMENT DES COURS

- A l'exception des cours d'essai, ou à la discrétion du professeur, les parents et/ou accompagnants ne sont pas admis durant les cours, pour éviter la double autorité et les soucis qui pourraient en découler.
- En cas d'absence du professeur, et dans la mesure du possible, les cours sont assurés par un(e) remplaçant(e), choisi(e) soigneusement et en totale capacité de dispenser l'enseignement dans le cadre des activités du groupe. Le(a)

remplaçant(e) aura bien sûr une approche particulière, différente du professeur régulier.

5) TENUE

- **Cours** : l'uniforme est de rigueur. Les uniformes sont disponibles auprès du professeur. L'uniforme doit être en possession de l'élève au plus tard pour le mois de novembre. Pour la pratique régulière des cours, un t-shirt de couleur ou un survêtement sportif peut être toléré, à la discrétion du responsable du cours.
- **Evénements** : l'uniforme (blanc) est obligatoire pour toute participation à un événement officiel du groupe (rodas, batizados, démonstrations, initiations, ...).

6) BATIZADOS

- La participation au batizado est incluse dans la cotisation annuelle, sauf pour les élèves participants aux cours via le parascolaire. Dans ce cas précis, nous demandons que le montant de la participation à l'événement (et donc la confirmation de participation) soit réglé au plus tard au 31 mars.
- **Enfants** : le batizado kids est prévu chaque année le dernier samedi du mois de mai. Les enfants participants doivent être en possession de leur uniforme complet (blanc). Les enfants ne pouvant pas y participer peuvent prétendre à participer et recevoir leur graduation lors de l'événement des adultes.
- **Adultes** : le batizado des adultes est prévu chaque année le premier weekend du mois d'octobre. Les élèves participants doivent être en possession de leur uniforme complet.
- **Grade** : La participation aux batizados ne garantit pas l'octroi d'un nouveau grade ! Ceci est complètement indépendant et est en conformité avec les exigences récurrentes tout au long de l'année.
- Les caxixis (3-5 ans) ne participent pas la journée entière, ce qui ne change aucunement les conditions d'accès à l'événement

7) PARTICIPATION AUX EVENEMENTS EXTERIEURS

- Les élèves (enfants et adultes) doivent être accompagnés d'un gradé (ou +) pour pouvoir voyager et/ou participer à des événements extérieurs à Godc.
- Des camps, stages, démonstrations, sont organisés régulièrement et les élèves invités à y participer, sans aucune obligation. Les professeurs communiqueront en temps et en heure les modalités pour la participation à ces derniers.

8) EXCLUSION

L'élève peut être exclu momentanément s'il n'est pas en possession de son uniforme pour les événements officiels.

L'élève se verra exclu des cours s'il est sous l'influence de drogue ou d'alcool.

L'élève peut être exclu momentanément s'il n'est pas en ordre de paiement d'assurance ou de cotisation.

L'élève peut être exclu momentanément ou définitivement en cas de comportement agressif ou déplacé envers les responsables ou les autres élèves.

Les élèves sont tenus de se comporter « en bon père de famille » également en dehors de la fréquentation des cours. Tout élève soupçonné ou convaincu d'acte illégal sera suspendu ou définitivement exclu.

9) COMMUNICATION

Les communications principales concernant les cours sont établies via différents groupes Whatsapp.

10) DROIT à L'IMAGE

Les photos et vidéos prises durant les cours sont essentiellement utilisées à des fins publicitaires, et diffusées sur nos réseaux sociaux et notre site internet. Dans la mesure du possible, les visages sont floutés ou masqués.